

REPONSES A LA CONSULTATION DU GROUPE DE SUIVI DE L'IFAC

La Commission de Normalisation Comptable de l'OHADA, « CNC-OHADA » en sigle, après examen du document de consultation du Groupe de suivi de l'IFAC, répond aux préoccupations et questions qui y sont soulevées dans les lignes qui suivent.

La CNC-OHADA tient à relever le fait de n'avoir pas pu disposer de suffisamment de temps (48 heures) pour étendre cette réflexion à ses membres, représentants des dix-sept (17) Etats-parties de l'OHADA, afin de recueillir leurs avis sur cette consultation.

En revanche, sur les hautes instructions de Son Excellence Monsieur le Secrétaire Permanent de l'OHADA, le Président de la CNC OHADA et l'Expert Technique chargé de la Coordination du Pool de Compétences, ont été mandatés pour mener la réflexion au nom de l'institution.

Au regard de ce qui précède, la CNC-OHADA a discuté de cette question avec la PAFA qui a eu à examiner ce document au niveau de son conseil.

Nous nous sommes efforcés de traduire en Français les textes originaux qui nous ont été transmis en Anglais et avons également exploité la traduction française de la consultation qui a été reçue de la FIDEF.

Le Secrétariat Permanent de l'OHADA remercie la FIDEF ainsi que la PAFA pour leur franche coopération en cette matière.

Ci-dessous les réponses de la CNC-OHADA aux différentes préoccupations, telles que soulevées par le Groupe de suivi de l'IFAC :

	QUESTIONS	REPONSES
1	Etes-vous d'accord avec les principaux domaines de préoccupation identifiés dans le modèle actuel d'établissement des normes ? Y a-t-il d'autres préoccupations que le Groupe de suivi devrait prendre en compte?	La CNC-OHADA estime que le processus actuel d'établissement des normes, piloté par l'IFAC, les cabinets d'audit et les organismes professionnels de la comptabilité, devrait être réformé et reconsidéré dans la mesure où ces normes sont plus basées sur des principes que sur des règles et ne prennent pas en compte une frange importante de l'économie mondiale, représentée par la normalisation de type francophone ou des sources romano-germaniques.

		<p>Que ce soit dans le domaine de la gouvernance de l'IFAC ainsi que celui de l'élaboration des normes, le Groupe de suivi devrait prendre en considération l'apport de l'école romano-germanique, fondée essentiellement sur le droit écrit, afin d'enrichir sa production de bonnes pratiques professionnelles non uniquement anglo-saxonnes ; ce qui permettra de mieux incarner la vocation mondiale de l'IFAC et de ses organes ou conseils chargés de l'élaboration des normes (IAASB, IESBA, etc).</p>
2	<p>Etes-vous d'accord avec le principe fondamental et les principes subsidiaires tels qu'énoncés? Y a-t-il d'autres principes que le Groupe de suivi devrait considérer et pourquoi?</p>	<p>La CNC-OHADA estime que les principes énoncés par le Groupe de suivi de l'IFAC, à savoir, l'indépendance, la crédibilité, la rentabilité, la pertinence, la transparence et la responsabilité sont suffisants pour préserver l'intérêt public recherché et qu'à notre avis, il n'y a pas d'autres principes à prendre en compte par le Groupe de suivi.</p>
3	<p>Avez-vous d'autres suggestions à inclure dans un cadre destiné à évaluer si la définition des normes a pris en compte l'intérêt public? Dans le cas échéant, quelles sont-elles?</p>	<p>Le mode de désignation des membres tant de l'IFAC que de ses différents comités et instances (IAASB, IESBA, etc.) constitue un gage d'indépendance et de compétence qui assure la crédibilité des normes publiées et, partant l'intérêt public.</p> <p>A notre avis, le fait que ses membres sont désignés par appel à candidatures sur la base de leurs compétences avérées et jouissent de la crédibilité nécessaire constitue un gage pour la préservation l'intérêt public.</p>

4	<p>Etes-vous favorable à la création d'un conseil indépendant unique pour élaborer et adopter des normes d'audit et d'assurance et des normes de déontologie pour les auditeurs, ou préférez-vous des conseils distincts, l'un pour l'audit et l'assurance et l'autre pour la déontologie ? Veuillez expliquer votre raisonnement</p>	<p>La CNC-OHADA plaide en faveur du maintien des comités distincts pour l'élaboration des normes d'audit et d'assurance ainsi que celles d'éthique et de déontologie pour les auditeurs.</p> <p>Notre position est motivée par le fait que les membres chargés d'élaborer les normes d'audit et d'assurance, bien que leur compétence ne soit pas mise en doute, ne peuvent pas être juges et parties en siégeant au Conseil chargé de l'éthique et de la déontologie en vue de proposer les normes liées à ces matières.</p> <p>La gouvernance actuelle nous semble plus appropriée et il n'y a aucune raison évidente qui militerait pour une fusion de ces deux commissions (commission d'audit et d'assurance et celle d'éthique et de déontologie).</p>
5	<p>Estimez-vous que l'élaboration et l'adoption de normes en matière de formation ainsi que le programme de conformité de l'IFAC doivent rester sous la responsabilité de IFAC? Si vous n'êtes pas d'accord, veuillez expliquer pourquoi</p>	<p>La CNC-OHADA n'est pas d'accord avec cette fusion et plaide pour le maintien du système actuel dans la mesure où l'IFAC, étant l'organe faîtière de la profession au niveau international, doit régenter les normes d'éducation (cursus de formation des Experts-comptables et des programmes de conformité) pour servir d'étalon et de référence à la profession comptable au niveau mondial.</p> <p>Ceci est d'autant plus vrai qu'il existe plusieurs cursus de formation dans les différents pays à travers le monde.</p> <p>Il est donc important que l'IFAC, en tant qu'institution ou organe normalisateur de la profession comptable au niveau mondial, fixe, pour tous les professionnels de la</p>

		comptabilité, les exigences fondamentales de base que chaque expert-comptable doit suivre pour prétendre avoir la reconnaissance internationale.
6	Estimez-vous que l'IFAC doive conserver la responsabilité de l'élaboration et de l'adoption des normes de déontologie pour les professionnels comptables exerçant en entreprise ? Veuillez expliquer votre raisonnement.	<p>La CNC-OHADA répond par l'affirmative dans la mesure où les professionnels de la comptabilité exerçant en entreprises ont les mêmes diplômes et ont suivi les mêmes cursus de formation que les professionnels libéraux.</p> <p>Donc, pour maintenir le haut niveau de standard tant dans l'audit des comptes que dans la production des états financiers, les professionnels de la comptabilité exerçant en entreprises doivent respecter les mêmes normes déontologiques et d'éthique que leurs collègues qui évoluent dans le libéral. Ces normes doivent continuer à être édictées par l'IFAC pour garantir la crédibilité de la profession comptable dans sa globalité.</p>
7	Croyez-vous que le Groupe de suivi devrait considérer d'autres options de réforme en ce qui concerne l'organisation des conseils normatifs ? Si c'est le cas, veuillez les indiquer dans votre réponse, ainsi que votre raisonnement.	La CNC-OHADA estime que le comité de normalisation devrait être maintenu dans ses structures et organisations actuelles.
8	Pensez-vous que le conseil devrait adopter une orientation plus stratégique ? Etes-vous favorable à ce que les membres du conseil soient rémunérés ?	<p>La CNC-OHADA est d'avis que l'orientation stratégique et la supervision devraient être assurées par le Conseil de Supervision de l'Intérêt Public (PIOB).</p> <p>S'agissant de la rémunération des membres du Conseil, la CNC-OHADA estime qu'ils ne devraient pas être rémunérés mais plutôt bénéficier des jetons de présence et primes d'encouragement pour le travail</p>

		qu'ils réalisent lors des réunions, des forums et autres ateliers.
9	Pensez-vous que les normes doivent être adoptées par le Conseil à la majorité des voix ?	<p>La CNC-OHADA est d'avis que chaque norme à publier doit au préalable obtenir, après consultation des pays membres de l'IFAC, un large consensus des membres du Conseil. Le consensus a l'avantage d'éviter que les normes, une fois publiées, n'essuient de nombreuses critiques de la part des utilisateurs et des praticiens ou soient inadaptées et même non applicables dans certaines entités ou dans les pays, membres ou non, de l'IFAC.</p> <p>Le consensus éviterait également l'abrogation ou la refonte ainsi que le réexamen des normes qui n'auraient pas rencontré l'assentiment des professionnels de la comptabilité ou dont l'application s'avérerait inappropriée dans la pratique. (Cfr. cas des IFRS pour PME qui ont connu plusieurs refontes suite à leur inadaptation aux PME surtout dans les pays en développement).</p> <p>Cependant, la recherche de consensus n'est pas obtenue au premier tour des délibérations, le recours à la majorité des voix est recommandé afin de bloquer le processus de normalisation internationale en matière d'audit, de code d'éthique et de formation</p>
10	Etes-vous favorable à la modification de la composition du conseil à pas moins de douze membres(ou plus), avec des membres à temps plein (un quart ?)et à temps partiel (trois quarts ?) ? Où bien proposez-vous un modèle alternatif ? Y a-t-il d'autres groupes de parties prenantes qui devraient également faire partie de la composition du conseil, et y a-t-il d'autres facteurs dont le Groupe de suivi doit tenir compte pour s'assurer de la diversité et de la représentativité adéquate du conseil ?	La CNC-OHADA estime que le modèle actuel de gouvernance du Conseil est adéquat. Nous suggérons, toutefois, qu'en plus de gros cabinets, le Conseil soit élargi à des représentations des moyens et petits cabinets ainsi que des pays d'Afrique francophone et ceux d'économie fragile pour assurer l'inclusion de toutes les parties prenantes.

11	Quelles compétences ou qualités le Groupe de suivi devrait-il exiger des membres du conseil ?	Les membres du Conseil devraient avoir comme qualités la compétence, le savoir-faire technique, un large esprit d'ouverture, la maîtrise et le compréhension des problèmes économiques et environnementaux dans le monde, un esprit de créativité et de synthèse, le strict respect de l'éthique et de la déontologie et faire preuve de pédagogie à travers les normes publiées.
12	Etes-vous d'accord pour retenir le concept d'un CAG avec le rôle et l'orientation actuels ou pensez-vous qu'il convient de modifier sa composition et ses attributions, et si oui, comment?	La CNC-OHADA est d'avis que le rôle et l'orientation du Conseil devraient être maintenus à leur état actuel. En effet, l'orientation actuelle permet à toutes les parties prenantes de faire entendre leur voix et de participer aux différents sondages et consultations.
13	Pensez-vous que les groupes de travail qui effectuent un travail de développement détaillé devraient adhérer au cadre d'intérêt public ?	La CNC-OHADA est d'avis que les Groupes de travail, qui seront mis en place pour effectuer les travaux détaillés de réforme des normes d'audit et de déontologie, puissent adhérer au cadre d'intérêt public à condition qu'il y ait un équilibre entre la normalisation basée sur les principes et celle basée sur les règles. Cet équilibre permettra de concilier les deux modèles de normalisation comptable dominant à travers le monde, à savoir, le modèle anglo-saxon et les autres modèles reconnus au niveau international.
14	Etes-vous d'accord avec les changements proposés au processus de nomination ?	La CNC-OHADA est d'accord avec les procédures de nomination des membres proposées, à condition que cela se fasse par un appel à candidatures ouvert à tous les courants pour maintenir la transparence dans la procédure et donner l'occasion aux pays et aux ordres moins nantis des pays membres de l'IFAC de prétendre à un siège au Conseil.
15	Etes-vous d'accord avec le rôle et les responsabilités du PIOB tels que décrits dans cette consultation ? Le PIOB devrait-il être en mesure d'opposer son veto à l'adoption d'une norme ou de contester les avis techniques émis par le conseil lors de l'élaboration ou de la révision des	La CNC-OHADA est d'avis que le rôle et les responsabilités du PIOB, tels que décrits dans cette consultation, sont adéquats.

	normes ? Y a-t-il d'autres responsabilités qui devraient être assignées au PIOB pour s'assurer que les normes sont définies dans l'intérêt public ?	Quant au veto que le PIOB serait appelé à opposer pour l'adoption d'une norme, nous pensons que cette procédure serait sans objet dans la mesure où les membres du PIOB sont déjà représentés, à titre consultatif, au niveau du Conseil. En conséquence, il n'y a pas d'autres responsabilités qui seraient assignées au PIOB pour s'assurer que les normes sont définies dans l'intérêt public.
16	Etes-vous d'accord avec l'option de retirer la représentation de l'IFAC du PIOB ?	La CNC-OHADA estime que tant que cela ne gêne pas le fonctionnement du PIOB, l'IFAC peut continuer à y être représenté.
17	Avez-vous des suggestions concernant la composition du PIOB pour s'assurer que les non-praticiens parmi les parties prenantes y sont représentés, et quelles compétences et qualités les membres du PIOB doivent-ils avoir à votre avis ?	La CNC-OHADA est favorable à la représentation des non-praticiens au sein du PIOB, en qualité de membres, en les triant dans les divers secteurs de l'économie, notamment les sociétés cotées, celles évoluant dans les secteurs marchands et non marchands, etc, tout en prenant également en compte les non-praticiens issus des secteurs d'activités de pointe tels que le secteur de l'environnement et changement climatique, le secteur du numérique, etc.
18	Croyez-vous que les membres du PIOB devraient continuer à être indiqués par des membres individuels du Groupe de suivi (MG) ou serait-il préférable de lancer un appel à candidatures ouvert auprès des organisations membres du Groupe de suivi, ou avez-vous d'autres suggestions concernant le processus de nomination ?	Nous sommes d'avis qu'un appel à candidatures ouvert constitue la meilleure façon de recruter les membres devant faire partie du PIOB, dans la mesure où la procédure d'appel à candidatures assure la transparence du processus de recrutement et offre la possibilité à toutes les parties prenantes et à tous les membres intéressés d'y répondre et de briguer un mandat au PIOB.

19	<p>La supervision du PIOB devrait-elle concerner uniquement le conseil normatif indépendant pour les normes d'audit et d'assurance et les normes de déontologie pour les auditeurs, ou le PIOB doit-il continuer de superviser le travail des autres conseils normatifs (par exemple, les normes de formation et les normes de déontologie pour les professionnels comptables exerçant en entreprise) lorsque les normes sont établies dans l'intérêt public ?</p>	<p>La CNC-OHADA est plutôt d'avis d'étendre la supervision du PIOB aux autres Conseils normatifs en plus des normes d'audit et d'assurance ainsi que des normes de déontologie pour les auditeurs.</p> <p>En ce qui concerne les normes de formation et de déontologie applicables aux professionnels de la comptabilité exerçant en entreprises, la CNC-OHADA marque son accord pour que le PIOB en assure également la supervision dans l'intérêt public et pour accroître la crédibilité et la confiance du public dans les travaux réalisés par ces professionnels en entreprises.</p>
20	<p>Etes-vous d'accord pour que le Groupe de suivi conserve son rôle actuel de supervision de l'ensemble du processus normatif et de contrôle, y compris la surveillance de la mise en oeuvre et de l'efficacité des réformes, la nomination des membres et le suivi du travail du PIOB, la promotion de normes de haute qualité et de la responsabilité publique?</p>	<p>La CNC-OHADA est d'avis que la gouvernance, le fonctionnement et l'organisation actuels du Groupe de suivi et du PIOB devraient être conservés.</p>
21	<p>Pensez-vous qu'il faille du personnel technique supplémentaire pour soutenir le travail du conseil normatif ? Existe-il des compétences spécifiques dont un nouveau conseil normatif devrait chercher à se doter?</p>	<p>Pour raccourcir le délai d'examen des normes, la CNC-OHADA estime que le recrutement d'un personnel technique s'avérerait nécessaire. Quant aux autres compétences spécifiques, la CNC-OHADA pense aux experts et spécialistes aux nouveaux défis de l'heure (environnement et réchauffement climatique, numérique, etc)</p>
22	<p>Êtes-vous favorable à ce que le personnel permanent soit employé directement par le conseil ?</p>	<p>La CNC-OHADA est d'avis que le personnel permanent soit employé et rémunéré par le Conseil. Par contre, les experts et les membres qui siègent à l'occasion des réunions du Conseil devront bénéficier uniquement d'un jeton de présence.</p>

23	Y a-t-il d'autres domaines dans lesquels le conseil pourrait améliorer les processus –si oui, lesquels ?	La CNC-OHADA plaide pour un dosage dans l'élaboration des normes entre celles basées sur les principes et celles se fondant sur les règles afin de prendre en compte les besoins des pays membres ayant opté pour une normalisation suivant le modèle romano-germanique.
24	Pensez-vous, comme le Groupe de suivi, qu'il faudrait mettre en place des freins et contrepoids pour réduire toute menace à l'indépendance du conseil en raison du fait qu'il est financé en partie par des cabinets d'audit ou par la profession comptable (par exemple, le budget étant approuvé de façon indépendante par le PIOB et les fonds étant fournis à une fondation séparée ou au PIOB qui les distribueraient)?	<p>La CNC-OHADA est d'avis que la gouvernance et le fonctionnement actuels du Conseil sont adéquats et qu'il serait prématuré d'adopter les propositions du Groupe de suivi, telles que décrites dans le présent document de consultance.</p> <p>Nous plaidons plutôt pour une réforme progressive qui éliminerait les faiblesses et les dysfonctionnements qui auraient été observés dans le fonctionnement actuel du Conseil et des organes de l'IFAC.</p>
25	Etes-vous d'accord avec l'adoption d'un prélèvement "contractuel" sur la profession pour financer le conseil et le PIOB ? Sur quelle période ce prélèvement doit s'appliquer ? Le Groupe de suivi devrait-il envisager d'autres mécanismes de financement en dehors de ceux proposés dans le document, et si oui, lesquels?	<p>La CNC-OHADA est d'avis que le modèle de financement actuel devrait être préservé si aucune autre alternative tendant à accroître les ressources du Conseil et du PIOB et à même d'assurer leur indépendance n'est proposée.</p> <p>Nous plaidons pour une réforme graduelle et progressiste en tenant compte du fait que les ressources financières ne sont pas pérennes.</p>
26	À votre avis, y a-t-il d'autres questions que le Groupe de suivi doit prendre en compte dans la mise en œuvre des réformes ? Veuillez les décrire.	Nous insistons pour que les réformes proposées par le Groupe de suivi soient appliquées à moyen et long termes de manière graduelle et progressive en tenant compte de l'évolution de notre économie au niveau international et de différents défis que la profession comptable, à travers le monde, sera appelée à relever. Les propositions actuelles de refonte tant de la gouvernance, du fonctionnement que de l'organisation des Conseils de l'IFAC sont, à notre avis, prématurées.

27	Avez-vous d'autres commentaires ou suggestions que le Groupe de suivi devrait prendre en compte ?	Le Groupe de suivi devrait étayer tous ses arguments avancés, dans le cadre des réformes proposées dans la présente consultation, des preuves pour nous permettre de forger notre opinion sur le bien-fondé de ces changements et réformes qu'il envisage d'opérer dans au sein des Conseils de l'IFAC.
----	---	---

Pour le Secrétariat Permanent de l'OHADA

Pr Dorothé Cossi SOSSA